

10^c.

Journal du Lot

10^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

| | | | |
|---------------------------------------|----------|----------|--------|
| LOT et Départements limitrophes | 3 mois | 6 mois | 1 an |
| Autres départements | 4 fr. 25 | 8 fr. | 15 fr. |
| TÉLÉPHONE 31 | 4 fr. 50 | 8 fr. 50 | 16 fr. |

COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

| | |
|--|----------|
| ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page)..... | 80 cent. |
| ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)..... | 1 fr. 25 |
| RÉCLAMES 3 ^e page (— d ^e —)..... | |

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

La Commission des Réparations accorde un délai à l'Allemagne. — Mais elle institue un régime de garanties. — Le Reich manifeste sa mauvaise humeur. — Un facteur essentiel du relèvement de la Russie. — Lloyd George reste au pouvoir. — Pour la paix du Proche-Orient.

La Commission des Réparations vient de statuer sur la question des paiements à effectuer par l'Allemagne en 1922.

Les travaux ont été menés avec la plus grande diligence. La décision intervenue, prise à l'unanimité, comporte deux caractéristiques :

1^o un moratoire provisoire est consenti à l'Allemagne ;

2^o en contre-partie de la mesure précédente, un contrôle sera établi vis-à-vis du Reich.

Le moratoire, consenti à l'Allemagne, réduit d'une façon sensible, pour 1922, les versements qu'elle devra effectuer au double titre des réparations et des frais d'occupation militaire. Les Alliés n'exigent plus de Berlin que 720 millions de marks-or en espèces et 1.450 millions de marks-or en prestations.

Ils allègent donc considérablement, par cette mesure, la charge pourtant déjà réduite de l'Allemagne, dont la situation sera plus favorable encore qu'actuellement puisqu'aux versements mensuels présents de 93 millions de marks on substitue des versements de 50 millions seulement.

Toutefois, les Alliés ne renoncent pas complètement aux sommes qu'ils ne toucheront pas cette année ; elles porteront un intérêt de 5 0/0.

Enfin, les Alliés n'ont pas voulu que leur sacrifice fût vain non plus qu'irrévocable.

Le moratoire accordé à l'Allemagne est tout provisoire ; il est subordonné à la bonne volonté d'exécution de celle-ci.

Autrement dit, le moratoire ne jouera qu'autant que le Reich se soumettra à certaines conditions de garanties arrêtées par la Commission des Réparations.

Si le Reich n'accepte pas ces conditions ou si, les acceptant en principe, il ne les remplit pas en fait, automatiquement, le régime du moratoire sera suspendu dans son application ; on reviendra à l'état de paiements du 5 mai 1921 (2 milliards de marks-or et 26 0/0 du montant des exportations).

La Commission des Réparations ne se borne pas à régler les modalités des versements allemands, elle entend de plus organiser un contrôle sévère des finances allemandes et établir des garanties rigoureuses.

En conséquence, un certain nombre de mesures sont prescrites destinées à assainir l'état de la trésorerie impériale.

Le gouvernement allemand devra :

- Réduire ses dépenses ;
- Augmenter ses recettes ;
- Procéder à des emprunts tant intérieurs qu'extérieurs ;
- Accorder l'indépendance à la Reichsbank ;
- Prévenir et réprimer l'évasion des capitaux ;
- Renseigner exactement les Alliés sur la véritable situation économique et financière du Reich.

L'énumération de ces mesures ne saurait suffire à rendre l'Allemagne solvable, non plus qu'à donner au gouvernement allemand la force d'appliquer les remèdes indiqués.

Les contribuables d'Outre-Rhin ne consentiront aux sacrifices nécessaires qu'autant qu'ils verront les Alliés fermement décidés à les contraindre. C'est pourquoi la Commission des Réparations a décidé d'instituer un comité de garanties, chargé de contrôler effectivement les actes financiers du gouvernement allemand ; l'équilibre des dépenses et crédits budgétaires ; assiette et recouvrement des impôts, etc., etc.

Il n'est pas impossible d'ailleurs, que ce Comité de garanties et de contrôle ait son siège permanent à Berlin.

Dans l'ensemble, les mesures arrêtées par la Commission des Réparations paraissent satisfaisantes.

Dès que ses attributions et préro-

gatives lui ont été remises, elle a fait œuvre salubre en établissant enfin une procédure de paiements.

Il n'y a plus qu'à souhaiter maintenant la prompte et stricte application des décisions de la Commission des Réparations.

Ces décisions, dès qu'elles ont été connues en Allemagne, ont provoqué un mouvement de vif mécontentement : tous les journaux les commentent, et non sans violence parfois.

La Gazette générale de l'Allemagne écrit, par exemple :

« Sans même recevoir un allègement, le peuple allemand va être placé sous la surveillance de l'étranger. »

La Tagliche Rundschau est plus explicite :

Nous nous trouvons placés devant la partie la plus dangereuse de l'exécution du traité. Le cabinet Wirth-Rathenau a négligé de déclarer en temps voulu notre incapacité de paiement et de la prouver ; il a omis de demander un moratoire à long terme. Seul un tel moratoire peut rendre possible un assainissement jusqu'à la stabilisation de notre change. Un moratoire à court terme, accompagné d'un contrôle financier et d'autres mesures tracassières, ne peut que conduire le mark allemand à une valeur inférieure à celle du mark polonais ou de la couronne autrichienne.

Au total, mise en demeure d'exécuter enfin les clauses du Traité de paix, l'Allemagne proteste contre la ferme détermination des Alliés de mettre un terme à son mauvais vouloir et à sa mauvaise foi.

Le Reich ne veut ni d'un contrôle financier interallié qui rendra impossible le « sabotage » du traité de Versailles, ni d'un moratoire provisoire qui réserve l'avenir. Ce qu'il souhaite c'est la remise totale, pure et simple, du montant des réparations.

Et voici qu'on nous menace une fois de plus, d'une crise ministérielle : le chantage au chancelier Wirth va recommencer.

Nous voulons espérer que cette fois nul allié ne se découragera pour entraver l'œuvre toute légitime de réparation.

La restauration économique de la Russie est, sans contredit, de tous les aspects de la reconstruction européenne le plus important.

Mais comment effectuer ce relèvement, à qui le confier ?

M. Henri de Montfort s'attache à démontrer dans la Revue Bleue quel rôle capital devrait jouer la Pologne dans l'œuvre de la reconstruction russe.

D'abord c'est un fait « qu'avant la guerre l'industrie de la Pologne russe travaillait en grande partie pour les besoins du marché russe ».

D'autre part, plus que tout autre nation, la Pologne est au courant des besoins de la Russie et des moyens d'y satisfaire. C'est un autre fait que « jusqu'à la Révolution de 1917, il existait à peu près dans toutes les régions vitales de l'empire des tsars des colonies polonaises dont les membres jouaient un rôle prépondérant dans l'organisation de la vie économique russe ».

Ces techniciens, ces cadres industriels, par leur parfaite connaissance de la langue et des mœurs russes, pourraient demain apporter de nouveau leur aide précieuse à l'œuvre de reconstruction.

Enfin, par sa situation d'état-frontière, de grande puissance limitrophe, la Pologne est incontestablement « la meilleure des bases de pénétration en Russie ».

Dans ces conditions, et quelles que soient les combinaisons qu'on envisagera pour faire revivre la Russie, il importe de réserver à la Pologne sa place, qui doit être très grande. « Toute entreprise sérieuse de reconstruction de la Russie devra établir ses entrepôts, ses dépôts de matériels et, d'une façon générale, tout son outillage technique de pénétration sur le territoire polonais ».

Après deux semaines de crise aiguë, de complète incertitude, il semble que les difficultés politiques britanniques touchent à leur fin, du moins à leur fin provisoire : Lloyd George reste momentanément au pouvoir.

Au fond, nous n'avons jamais cru que Lloyd George donne de son propre mouvement sa démission. Il est trop homme de gouvernement pour l'abandonner, après sept ans d'exercice, sans tenter par toutes les manœuvres possibles de le conserver.

Nous l'avons dit : l'intention affichée naguère de se retirer n'était qu'une manœuvre pour briser les résistances qui se dessinaient.

Ces résistances subsistent presque intactes ; le Premier anglais n'a pu les vaincre ; il n'en conserve pas moins le pouvoir, avec l'intime espérance d'être plus heureux à sa prochaine tentative de triomphe.

Et puis, qui sait ? Lloyd George n'escamote-t-il pas un revirement des événements ?

Quelle ne serait pas la force de sa position si quelques-unes des graves difficultés de l'heure se résolvaient ! Tant de douloureux problèmes attendent si impatiemment leur solution que l'un d'eux pourrait bien — enfin ! — se régler et redonner au gouvernement actuel un peu du terrain perdu.

Il n'est guère vraisemblable que les circonstances se métamorphosent au point de renforcer sérieusement la situation de Lloyd George. Mais celui-ci est, en définitive, un grand joueur ; or, les joueurs escomptent toujours quelque retour de la bonne fortune. L'essentiel n'est-il pas de gagner la dernière manche ?

Mais la gagnera-t-il ? On en peut douter.

Les trois ministres alliés des Affaires Étrangères ont décidé, sur l'initiative de lord Curzon, d'adresser sans plus attendre aux gouvernements d'Athènes, de Constantinople et d'Angora une recommandation pressante de suspendre les hostilités.

Un projet détaillé de convention d'armistice accompagne cette recommandation.

Il est d'abord on ne peut plus significatif que l'initiative d'intervention ait été prise par Londres. Définissant le sens de la démarche en question, le Temps écrit, en effet :

« En apparence, il ne s'agit que d'arrêter une guerre entre Grecs et Turcs. Mais en réalité — c'est pourquoi la paix rencontre tant d'obstacles — la guerre a lieu entre les Turcs et les Anglais. L'armée grecque a débarqué à Smyrne par la volonté du gouvernement britannique... Elle s'est avancée dans l'intérieur du continent avec l'approbation du gouvernement britannique... Elle évoluera l'Asie-Mineure, s'il plaît au gouvernement britannique... C'est donc bien l'Angleterre qui est en guerre avec la Turquie. »

L'initiative de lord Curzon témoigne que Londres veut enfin signer la paix. Il n'est pas douteux que de fortes raisons l'y déterminent : les Turcs possèdent maintenant la supériorité militaire ; les sympathies du monde musulman se prononcent en leur faveur, aux grands risques de l'empire britannique.

Reste à savoir si les Grecs acceptent maintenant sans difficultés d'abandonner l'Asie-Mineure. Ne réclameront-ils pas quelques compensations pour les sacrifices considérables qu'ils ont consentis « au service de l'Angleterre » ?

D'un autre côté, le projet d'armistice n'apporte aux Turcs aucune garantie, aucune promesse de leur restituer l'Asie-Mineure.

Tout compte fait, on peut se demander si la démarche a été suffisamment préparée, si les clauses de la convention d'armistice proposée ne comportent pas quelques lacunes.

La vérité paraît être que les ministres alliés se sont heurtés au constant obstacle que soulève cette question de l'Asie-Mineure : les minorités chrétiennes. Comment assurer leur protection ? Comment les soustraire aux repressions atroces des Turcs qui ne visent à rien moins qu'à leur suppression totale ?

En définitive, le but à atteindre semble encore fort éloigné.

M. DAROLLE.

INFORMATIONS

En Allemagne occupée

Un lieutenant belge a été tué à coups de revolver par quatre jeunes gens inconnus, dans le tramway allant de Ruchrott à Waltum.

On suppose qu'il s'agit d'un acte de représailles pour venger la mort d'un agent de police allemand, tué il y a 3 jours, par un agent de la sûreté belge, au même endroit.

Une enquête est ouverte.

La Conférence orientale

Les ministres des affaires étrangères de France, de Grande-Bretagne et d'Italie ont tenu jeudi une réunion qui a duré de 1 h. 30 à 6 h. 45.

Après avoir consulté les experts militaires ; le maréchal Foch, le général Marietti, le général Harington, le général Gouraud, le général Weygand, les trois ministres des affaires étrangères ont décidé d'adresser à Constantinople, à Angora et à Athènes, le télégramme suivant :

Les trois ministres des affaires étrangères des trois grandes puissances, réunis à Paris, en vue de rétablir la paix dans le Proche-Orient et d'être mis à même de faire des propositions pour l'évacuation de l'Asie-Mineure sans nouvelles pertes de vies et de biens, estiment que leur premier devoir est de recommander instamment une suspension immédiate d'hostilités aux gouvernements intéressés.

Ce télégramme contient, en outre, les conditions de cet armistice.

Le retrait total des troupes américaines n'est pas officiel

Jusqu'à présent on n'a reçu aucune instruction de Washington relative au retrait total des troupes américaines.

On ne sait pas davantage à quelle nationalité appartiendront les troupes alliées qui remplaceront les Américains, si toutefois ceux-ci quittent complètement le Rhin.

L'Allemagne repeuple nos rivières

En même temps qu'ils étaient obligés à la restitution des chevaux, du bétail, et des ruches d'abeilles qu'ils avaient détruit ou enlevés, les Allemands étaient mis en demeure de contribuer au repeuplement de nos rivières et de remplacer les poissons tués par leurs engins pendant la guerre.

La Société des pêcheurs de Meurthe-et-Moselle vient d'être avisée de l'arrivée prochaine du premier convoi de poissons d'Allemagne qui comprendra 8.500 kilos d'alevins de carpes, placés dans des récipients spéciaux et transportés dans des wagons frigo.

En comptant environ 70 alevins par kilo, cela fait près de 600.000 carpillons qui seront déversés dans nos cours d'eau.

Un sous-marin anglais sombre avec son équipage

Les journaux publient la dépêche suivante de Gibraltar :

Pendant des manœuvres auxquelles se livraient des unités anglaises, un destroyer est entré en collision avec le sous-marin « S-42 ».

Celui-ci a sombré avec tout son équipage.

Le projet de loi sur les décorations

Le projet de loi tendant à augmenter le nombre de décorations, qui vient d'être arrêté par la Chambre, porte que de 1922 à 1930, il pourra être accordé : 10 croix de commandeurs, 120 croix d'officiers, 9.000 croix de chevaliers, 13.500 médailles militaires. Pendant la même période, l'aéronautique militaire aura un contingent annuel de 100 croix d'officiers, 43 de chevaliers et 60 médailles militaires.

Le temps passé dans la zone des armées combattantes sera décompté comme double campagne. Il sera tenu compte des services rendus à l'éducation physique et à la préparation militaire.

La distribution postale du dimanche

La commission d'agriculture de la Chambre, sur la proposition de M. Henri Lanier, a adopté à l'unanimité une motion invitant le gouvernement à prendre d'urgence les mesures nécessaires pour que la distribution postale du dimanche soit rétablie dans toutes les communes de France.

Chambre des Députés

Stance du 23 mars 1922
Dans la séance du matin, la Chambre a continué la discussion de la loi sur les loyers. Un amendement de M. Méritan

propose de compter les impôts subis par les propriétaires dans les charges imposées désormais aux bénéficiaires de prorogations pour les loyers d'avant-guerre. M. Canru propose d'exclure des impôts en question, l'impôt sur le revenu lequel ne pourra être récupéré par le propriétaire sur le locataire. L'amendement ainsi corrigé est voté.

Les paragraphes 4, 5 et l'article 1^{er} sont votés. Les articles 2, 3, 4, 5 et 5 bis sont rapidement discutés et votés.

Dans la séance de l'après-midi, la Chambre discute le projet portant ouverture et annulation de crédits dans les budgets ordinaire, extraordinaire et des dépenses recouvrables sur l'année 1921. Le projet est voté.

La Chambre vote le projet relatif à l'impôt sur les salaires. Puis elle adopte un projet fixant au mois de mai 1922 le renouvellement triennal des conseils généraux et d'arrondissements.

La Chambre discute le projet fixant pour 1922 les coefficients maxima et minima applicables par nature de culture à la valeur locative des terres exploitées par l'évaluation du bénéfice devant servir de base à l'impôt sur les bénéfices de l'exploitation agricole. La Commission propose les chiffres adoptés en 1921, mais sur le chapitre « prés, prairies naturelles, herbagés, pâturages et vignes » elle propose de ramener de 1 fr. à 0,75 les coefficients minima. Le projet est adopté.

Stance du 24 mars 1922

Dans la séance du matin, la Chambre continue la discussion de la loi sur les loyers. L'article 6 est voté accordant une prorogation de jouissance à tous les locataires cessionnaires et sous-locataires dont les locaux et locations sont venus ou viendront à expiration avant le 1^{er} juin 1925.

Dans la séance de l'après-midi, la Chambre discute diverses interpellations sur la politique extérieure. M. Desalle parle de la reprise des relations avec la Russie ; il dit que cette reprise doit être subordonnée à la reconnaissance par les Soviets de certains droits internationaux.

M. Margaine parle de la Conférence de Washington. M. de Grandmaison interpelle sur les accords navals de Washington.

La suite de la discussion est renvoyée à vendredi.

Sénat

Stance du 23 mars 1922

M. Soulié dépose un rapport invitant le Gouvernement à fixer la date des élections cantonales en mai. Mais la Commission conclut au rejet de la proposition qui sera discutée à une séance prochaine.

Le Sénat vote un crédit de 200.000 francs pour l'érection d'un monument en l'honneur des morts de l'armée d'Orient.

Divers projets d'intérêt local sont adoptés.

Stance du 24 mars 1922

Le Sénat discute l'interpellation de M. Brindeau sur la situation de la marine de commerce et de l'industrie des constructions navales.

M. Champeaux parle de la loi de 8 heures dans la marine où, dit-il, elle n'aurait pas dû être appliquée.

La suite de la discussion est renvoyée à lundi.

CHRONIQUE LOCALE

L'activité républicaine

Nous publions avec plaisir la communication suivante que nous adressent un de nos amis du canton de Salvac :

HEUREUSE INDICATION.....
Le commentaire dont la Direction et la Rédaction du Journal du Lot fait suivre la lettre du prince Murat, lettre relative à l'incohérence du vote de certains députés, et publiée dans le n° du dimanche 19 mars, donne aux lecteurs du Journal du Lot et de tout le corps électoral, une très heureuse indication.

La presque unanimité des électeurs de notre région est d'accord avec le Journal du Lot pour faire l'union du parti en dehors du prince Murat avec le concours loyal de tous les républicains, depuis les républicains modérés jusqu'aux socialistes non intrinséants.

Que toutes les bonnes volontés soient coordonnées dans ce but et que les mesquines jalousies ne se fassent plus jour.

Ces réflexions de notre correspondant ne peuvent que nous encourager à persévérer dans la ligne de conduite, toujours poursuivie par le Journal du Lot : l'union de toutes les volontés républicaines contre tous les adversaires de la République qu'ils soient de droite ou d'extrême-gauche : les chambardeurs d'extrême-gauche n'étant pas les moins dangereux pour le régime démocratique !..

D'autre part, nous recevons d'un de nos amis de Paris les suggestions suivantes, auxquelles nous accordons

volontiers l'hospitalité de nos colonnes :

Paris, le 23 mars 1922

Monsieur le Rédacteur en chef du « Journal du Lot »

Je vous serais obligé de vouloir bien insérer dans votre estimable journal les réflexions suivantes :

Il existe à Paris cinq sociétés amicales du département du Lot Deux pour l'arrondissement de Figeac, deux pour celui de Gourdon, une pour Cahors. Toutes sont prospères.

Toutefois un nuage semble devoir planer sur leur succès même. Dans toute société amicale, on peut constater l'antagonisme de deux partis extrêmes, soit au point de vue politique, soit au point de vue religieux. Or, si nous laissons naître ces discussions au sein de nos groupements, les associations auront bientôt vécu.

Je puis certifier (au moins pour une société) que des compatriotes ont essayé de faire dévier le but essentiellement philanthropique de ces associations ; je crois pouvoir indiquer un moyen qui concilierait les extrêmes et donnerait ainsi satisfaction.

Ce serait de créer à Paris un cercle républicain des Lotois, régi par les statuts dont vous trouverez ci-joint le projet. Veuillez agréer, Monsieur le Rédacteur en chef, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Un Lotois.

Il appartient à nos compatriotes de Paris, fermement attachés à l'idéal républicain, de décider eux-mêmes de l'opportunité du groupement projeté.

Nous nous bornerons, quant à nous, à une double remarque :

Les discussions d'ordre politique menées au sein des sociétés amicales, comme les associations de compatriotes, ne peuvent que leur être funestes et amener tôt ou tard leur dissolution. Il importe donc d'écartier avec soin, dans de telles sociétés, toutes considérations politiques, si on veut qu'elles subsistent.

Maintenant rien n'empêche qu'en dehors des associations amicales se fondent des groupements destinés à maintenir vivace l'idéal républicain.

Tout foyer de pensée et d'activité républicaines trouve sa raison d'être dans l'influence qu'il exerce.

POUR LES AGRICULTEURS

Tous les jours, les agriculteurs de notre région se plaignent des ravages que les sangliers font dans les propriétés : de temps à autre, nous publions les exploits de chasseurs qui, au cours de battues, suppriment quelques-uns de ces animaux si nuisibles aux récoltes.

Mais le mal empire : les sangliers, sur certains points de notre département, pullulent. Toutes les battues, jusqu'à présent, ont donné de bons résultats, mais ces résultats ne sont pas suffisants.

Que manque-t-il aux énergiques chasseurs ? De la volonté ? non : mais des ressources qui leur permettraient de s'organiser et de poursuivre la destruction des sangliers.

Eh bien, le gouvernement, — en l'espèce le ministère de l'Agriculture, — ne répond pas à l'appel des agriculteurs.

Dans le Journal du Lot du 22 mars, nous avons publié une lettre du ministre de l'Agriculture auquel M. Delmas, député du Lot, avait demandé une subvention pour les sociétés de chasse contre les sangliers.

Le ministre a répondu « qu'il avait l'honneur de faire connaître que son département ne dispose d'aucun crédit pour subventionner les Sociétés qui s'occupent de la destruction des sangliers. »

Mais ce qui est admirable, c'est que le ministre ajoute « qu'il pourrait subventionner ces sociétés, si celles-ci s'occupaient spécialement de réprimer le braconnage ou de repeupler des chasses en gibier... »

Nous ne savons pas ce que pensent les chasseurs du Rallye Négrel ou de la Diane St-Martin-de-Bégois, ou d'autres sociétés de chasse : mais, en vérité, la réponse du ministre de l'Agriculture est plaisante.

Loin de nous l'idée de croire que c'est une réponse de normand : mais il faut bien reconnaître que les agriculteurs dont les récoltes sont menacées par les sangliers trouveront bizarre la façon dont on leur répond.

Eh ! quoi ! il n'y a pas de crédit pour les sociétés qui veulent supprimer les sangliers, destructeurs de récoltes, et il y en a pour celles qui s'occupent de réprimer le braconnage.

Voilà, entre nous, il y a bien une

différence entre un braconnier qui tue du gibier pour le manger ou le vendre et le sanglier qui détruit les récoltes pour se nourrir ?

Tout le monde — hélas ! il y a beaucoup de ce monde-là — ne mange pas perdreaux, lièvres, lapins, bécasses, grives, etc., etc. Tout le monde n'a pas les moyens de se payer un permis de chasse, de passer des journées à parcourir les plaines, à grimper les côtes ; tout le monde n'a même pas les ressources suffisantes pour acheter le gibier mis en vente aux étalages des maisons de comestibles.

Mais ceux qui ont ces moyens et qui veulent que le gibier ordinaire soit tué « légalement » n'ont qu'à payer des gardes chasses ; aussi bien, il y a les gendarmes qui veillent, et les condamnations correctionnelles contre des chasseurs sans permis sont là pour le prouver. Les braconniers sont traqués ; il n'est pas besoin de subvention supplémentaire pour faire plus ou mieux.

Mais le sanglier n'est-il pas un braconnier de première force ? Est-ce que les ravages qu'il fait ne sont pas plus importants, plus funestes à l'agriculture que les coups de fusil ou les collets d'un braconnier ?

Quand la récolte est presque sur pied, et qu'elle est détruite par une bande de sangliers, la perte n'est-elle pas plus sensible pour l'agriculteur que la perte de deux lièvres ou perdreaux ?

Vraiment, c'est une drôle de façon d'encourager l'agriculture que de lui refuser des crédits pour se défendre contre des bêtes nuisibles, alors que d'autre part, on accorde des subventions pour reconstituer des « chasses ».

Si encore, dans sa réponse, le ministre de l'agriculture avait ajouté que les agriculteurs dont les champs sont dévastés par les sangliers seraient exonérés de l'impôt, il n'y aurait que moitié mal. Mais cela il a oublié de le dire.

L'agriculteur ne demande pas une subvention pour supprimer les braconniers ; il ne les aime pas, mais il sait que ceux-ci ne lui dévastent pas ses champs. Nous le répétons, les gendarmes et les gardes-chasses sont assez nombreux et suffisent ou devraient suffire à la répression du braconnage.

Il n'en est pas de même pour la destruction des sangliers. C'est pourquoi nous estimons que la réponse du ministre de la guerre n'est pas encourageante pour les agriculteurs.

Tous les agriculteurs ne peuvent pas faire partie des sociétés de chasse ; et s'il en est qui se dévouent, dans l'intérêt de tous, c'est bien le moins que le gouvernement les aide dans leur œuvre de défense des produits du sol.

Le Conseil général du Lot, dans sa session d'avril, fera, il faut l'espérer, un geste en faveur des agriculteurs victimes des animaux nuisibles, puisque le ministère chargé de leur défense n'a pas le sou pour leur venir en aide.

Il trouve bien des billets de mille pour faire soigner un poulain destiné au champ de courses ; il n'a pas quelques pièces de cent sous pour subventionner une société de chasseurs bénévoles qui rendent service à l'agriculture.

Il est vrai qu'au concours d'animaux gras, le gouvernement distribue des primes de 500 francs pour un gros porc, alors que par ailleurs, il accorde une somme de 100 francs à titre de secours, à une mère de 12 enfants.

Ces jours derniers, un de nos amis paysans nous le confiait, en souriant, hélas ! : « Ai 12 drôles, lo fenno o touca 100 frons ; ol concours de Cotus, per un bestio, m'ou donna 100 escuts. »

LOUIS BONNET.

Sites et monuments cadurciens

VI. — De la tour des Pendus au pont du Diable

(Suite)

De création récente, l'Avenue du Nord monte de la gare à la Caserne en utilisant un étroit vallonnet qui sépare la plaine Saint-Namphaise du plateau des Cadourques. Cette dépression traversée, nous abordons l'ancienne ville romaine. Comme le Cahors de maintenant, peut-être mieux que lui, Divona occupait la presque totalité dans son entier. Pour passer l'Oit, son pont était celui dont les fondations apparaissent encore, par eaux basses, entre Notre-Dame de Saint-Georges et le calvaire du Cours Vaxis. Si nous plaçons plus volontiers le centre de la cité des II^e et III^e siècles dans les Cadourques, c'est que les derniers grands monuments de sa splendeur ont subsisté en cet endroit.

Nous avons vu tout à l'heure, par l'exemple des Anglais de Jean Chandos combien notre province fut de tout temps jalouse de son indépendance et réfractaire à la domination de l'étranger. Elle en avait fourni beaucoup plus tôt d'éclatantes preuves en appasant à César la farouche résistance de Luctérius et de ses lieutenants. Mais, Uxellodunum tombé, il fallait se soumettre. Gens pratiques, les vainqueurs ne tinrent pas rancune aux vaincus. Ils firent de Divona soumise à leurs lois, un des centres les plus peuplés et les mieux ornés de l'Aquitaine ; elle devint l'une des 60 cités de la Gaule sous Auguste. La Civita Cadurcorum possédait alors une industrie si florissante qu'il est difficile de ne point éprouver quelque honte en compa-

rant le présent avec ce lointain passé. Plusieurs auteurs latins le déclarent, notre ville avait des tirages de lin, des fabriques de toiles, des ateliers de literie si célèbres que l'expression de « cadureca » servait couramment à Rome pour désigner les matelas de luxe. Dans l'enceinte de la caserne, des fouilles ont mis à jour une poterie d'art, ses fours et de beaux spécimens du travail de ses décorateurs.

La preuve la mieux convaincante de l'importance des installations de Divona nous est assurément fournie par sa prodigieuse adduction d'eau. Comme chacun le sait, un aqueduc de 22 kilomètres, tantôt percé en galerie dans la montagne comme à Vers, tantôt franchissant les vallons sur des ponts comme à Larroques-des-Arcs, apportait aux patriotes et aux artisans de la ville le tribut liquide de la fontaine de Paul-Emile, cette fontaine Polémie que l'on voit encore sourdre en face de l'opidum de Murcens. Des Thermes immenses recueillaient cette onde pure au bout de son long voyage ; ils l'offraient aux citoyens dans des piscines luxueusement ornées. Le seul vestige que nous possédions de Divona se trouve précisément être une des entrées de ces fastueux bains publics. Avant le jour où la découverte d'une mosaïque voisine a permis d'identifier ce débris monumental, la poétique fantaisie de nos pères lui décernait le joli nom d'Arc de Diane. Il l'a conservé et c'est tant mieux car ce vocable convient à souhait à son élégance hardie. Parmi les verdure des jardins environnants, l'arc de Diane étale son fronton de petites pierres grises strié de cordons de briques. Le cintre de la porte se découpe largement sur le ciel ; une fenêtre irrégulière le domine ; tout au sommet, la maçonnerie lentement festonnée par les intempéries, forme de fantaisistes créneaux tout échevelés de graminées.

Le mur qui ferme l'enclos, au haut de l'Avenue du Nord, montre, dans son soubassement, un autre large pan de revêtement romain en petit appareil. C'est tout ce qui nous reste extérieurement des grandes constructions divoniennes. Cahors a malheureusement achevé, il y a soixante ans, de renverser et d'éparpiller les ruines du Théâtre antique qui dominaient l'emplacement actuel de la gare. Mais, ici comme partout, se réalise en définitive le vers de Ronsard :

« La matière demeure et la forme se perd ».

Les matériaux des monuments édifiés par les successeurs de César et sacagés par les Alains, les Suèves, les Vandales, les Wisigoths et les Francs ont seulement changé de place en s'éparpillant. Nous les retrouvons dans les remparts de Labarre et dans les murs des couvents, des églises et des vieux logis de tous les quartiers. En outre, de même qu'on voit apparaître les ogives du moyen-âge dès qu'on gratte le crépi des maisons de l'Est de la ville, on ne peut creuser un peu profondément le sol des jardins de l'Ouest sans mettre à jour des monnaies, des fûts de colonne et surtout d'admirables mosaïques.

La pente méridionale de l'acropole des Cadourques était naguère encore une sorte de cité religieuse. Le Grand Séminaire, les Frères, les Petits-Carmes, la Miséricorde, le Refuge entouraient d'un cercle de collèges et de couvents la résidence de l'Evêque. Ces maisons se sont pour la plupart militarisées ou laïcisées. On en franchit maintenant sans peine les clôtures, mais non pour y découvrir de bien intéressants vestiges du passé. Depuis peu, le parc de l'Evêché offre, l'été, aux gens de loisir une oasis d'une intimité plus reposante que les trop ensoleillées Allées Fénelon. A côté, la Chartreuse conserve ses airs de cour de béguinage :

Les voitures n'y passent pas ; Les passants n'y circulent guère ; Seuls, en lisant leur bréviaire, Des prêtres y font les cent pas. Sur ces rectilignes allées, L'herbe croît en toutes saisons Jusqu'au bord du seuil des maisons... Point de rondes échevelées. Car les enfants restent chez eux, Intimidés par le silence. Ils retiennent leur turbulence. On voit ailleurs jouer leurs jeux...

De cette odelette écrite il y a plus de dix ans, le dernier couplet cité a cessé d'être à la page. Il n'a pas su prévoir, en effet, qu'un jour les vieux arbres de la Chartreuse verraient se dérouler dans leur ombre les figures papotantes de ces ballets sans musique qu'on nomme des parties de tennis.

Bordée encore de couvents et d'écoles, la rue Caviolle nous conduit à l'entrée du Lycée. La façade de la chapelle se présente juste à point pour nous montrer, sous un rideau de plantes grimpanes, sa façade baroquement décorée qui vaut surtout par les boiseries de la porte. La svelte tour de briques monte comme une fusée au-dessus des toits de l'ancien collège des Jésuites. A gauche les vieux bâtiments se cachent derrière un mur austère ; à droite au contraire, les nouveaux s'exhibent avec complaisance derrière la grille et les arbustes d'un jardin potager. M. Paumès nous a conté les origines et les avatars de cette maison où tant de générations de Quercinois se sont nourris de science et de belles-lettres. C'est le lycée Gambetta, celui de Larroumet, celui de tant d'autres nobles esprits dont Cahors garde le culte, même quand leur renom ne dépassa point les limites de la province. En passant devant ce long édifice tranquille où tant de vie ardente se prépare, le Cadurcien se console un peu de la mort de son Université.

Après avoir longé le lycée où

Gambetta étudia, la rue passe devant le logis natal du grand tribun. Puis elle devient, sur un de ses côtés, une exposition d'édifices publics dans le goût des derniers trente ans : la Poste, l'Hôpital, la Maternité. Mais ces façades blanches, aussi vastes soient-elles, ne comptent bien-tôt plus pour le touriste. Il vient, en effet, d'apercevoir la porte et les tours du pont Valentré ; il n'a d'yeux que pour elles.

Je l'ai déjà indiqué, le plus connu des monuments cadurciens n'a pas que des laudateurs. Il fut de mode, parmi les médiévistes intransigeants et aussi parmi les snobs, de ne plus découvrir sur sa figure actuelle un pâle reflet de sa beauté première. On décréta que la restauration de 1878 avait constitué une profanation. Pour se convaincre du contraire, il suffit d'examiner les images antérieures à la réparation de l'ouvrage. Elles ne manquent point... Elles montrent avec évidence que la silhouette du pont Valentré n'a pas été altérée, qu'on a peu retranché, ajouté moins encore, qu'on n'a compromis en tout cas rien d'essentiel. Certains édifices, sans utilité pratique et parvenus à un certain degré de vétusté, ne peuvent être touchés sans profanation. Mais est-il permis, au contraire, sous prétexte qu'un chef-d'œuvre est sacré, de laisser s'en aller en lambeaux un monument indispensable et encore intact dans sa masse. Répondre par l'affirmative revient, je pense, à déclarer : « Nul n'a le sens du beau hors nous et nos amis. En matière d'art, ni l'utilité présente ni le souci de l'avenir ne sont arguments recevables ! »

Mais à quoi bon réveiller une querelle maintenant assoupie. La beauté appartient à tout le monde ; chacun la saisit d'abord avec ses yeux et l'analyse ensuite avec sa culture. Parmi les milliers d'étrangers qui passent à Cahors, bien peu assurément négligent d'aller voir le pont Valentré. Je n'en ai, pour ma part, ici ni ailleurs, entendu aucun marchand son admiration à cette œuvre maîtresse. Pour nous, gens de Cahors, nous lui avons voué une sorte de culte. Sans doute c'est un peu par orgueil local, parce que nous savons que, c'est dans son genre, le plus important et le plus complet du monde. Mais c'est aussi et surtout parce que nul ne le connaît comme nous. A chacune des saisons et aux diverses heures du jour, nous avons vu le Lot passer sous ses nombreuses arches, tantôt caresser paresseusement les fondations des piles, tantôt bouillonner impétueusement entre elles, les frapper des coups de bélier des troncs d'arbres flottants, s'efforcer sinon d'atteindre le sommet des ogives au moins d'aveugler le haut des galeries qu'ajoutent les avant-becs. Nous avons escaladé les marches de ses escaliers abrupts et, trouvant parfois des portes ouvertes, fait l'ascension de telle ou telle de ses trois tours. Successivement, par les étroites meurtrières, les élégantes fenêtres, les hordés vertigineux et les créneaux qui supportent les toits, nous avons contemplé ce château singulier qui est une route, ce défilé aérien sous lequel la rivière met des reflets, des ombres et mille images tremblantes, vite effacées, toujours renaissantes. Nous avons regardé à loisir cette masse élégante et farouche d'amont, d'aval, du chemin de hâlage qui passe sous elle et des âpices du mont d'Angély d'où les Tard-Avisés font rouler vers elle une avalanche de rochers. En revêtant sur les terrasses pointues de ses piles ou sous les passages profonds de ses tours, nous avons ruminé ses légendes ; celle des Cahorsins mis à l'amende à son profit, celle du Diable contrariant les derniers travaux pour se venger de son architecte.

Dans le pont Valentré, nous voyons le symbole de notre ville, simple, rude, hérissé comme lui, mais comme lui simple et élégant pour qui sait la bien regarder. Si les armoiries de Cahors ont multiplié ses tours en les stylisant, il nous plait qu'elles rappellent à la fois son image et celle du Pont-Neuf primitif pour résumer la grandeur et la force anciennes de notre cité !

(A suivre).

Eug. GRANGIE,
Délégué départemental
du Touring-Club de France.

Médaille militaire posthume

Voici le texte de la citation donnant droit à la médaille militaire dont vient d'être l'objet un enfant de Cazes, le regrette sergent Irénée Grépiou : « Brave sous-officier, a fait vaillamment son devoir, dès les premiers combats de la Champagne. Tombé glorieusement pour la France le 22 septembre 1914. »

Gendarmerie

M. Gaubert, sous-lieutenant de gendarmerie à la 17^e légion est promu lieutenant et détaché au corps d'occupation de Constantinople.

Nos Compatriotes

M. Philippin, substitut du Procureur de la République à la Seine est nommé substitut du Procureur général à Paris.

Enregistrement

M. Pelegri, receveur de l'enregistrement à Corps (Isère) est nommé receveur à Cafus, en remplacement de M. Larenaudie, nommé à Lodières (Seine-Inférieure).

M. Trilles, receveur à Axat (Aude) est nommé à Labastide-Murat, en remplacement de M. Billient, nommé à Pontarieu (Creuse).

Question au ministre de la guerre

M. Delmas, député, demande à M. le ministre de la guerre si un conscrit de la classe 1921, titulaire d'un sursis accordé parce qu'il avait un frère sous les drapeaux, doit attendre la libération de son frère pour accomplir son service militaire ; s'il ne peut pas demander à devancer l'appel, dans quelles conditions et avec quelles conséquences au point de vue de son sursis.

Réponse. — L'intéressé peut renoncer à son sursis avant la libération de son frère, mais il ne peut, dans ce cas, contracter un engagement par devancement d'appel, et doit être incorporé avec le contingent dont l'appel suit immédiatement sa renonciation.

Question au ministre de la justice

M. Delmas, député, demande à M. le ministre de la justice si les Français résidant à l'étranger, réputés insoumis, ont le droit de donner ou de vendre à leurs parents ou à leurs parents ou à leurs proches les biens qu'ils possèdent en France et, dans le cas de la négative, quel est le texte qui restreint ce droit et le formule au point de vue général.

Réponse. — L'insoumis non condamné, n'étant frappé par la législation en vigueur d'aucune incapacité civile, conserve le plein exercice de ses droits. Son absence du territoire doit le faire considérer simplement comme non présent et traiter comme tel, notamment au point de vue de l'utilisation ou toute matière des procurations qu'il pourrait consentir.

Concession de matériel

M. le Ministre de l'Instruction publique vient d'adresser la lettre suivante à M. Emile Delmas, député du Lot :

M. le Député et cher Collègue,

J'ai l'honneur de vous informer que, par décision en date de ce jour, j'ai accordé à la commune de St Sulpice une concession de matériel d'enseignement pour l'école primaire mixte. Je suis heureux d'avoir pu, en cette circonstance, vous prouver tout le prix que j'attache à votre recommandation. Veuillez agréer, etc., etc.

Subvention

M. Emile Delmas l'actif député du Lot vient de recevoir du ministre de l'Agriculture, la lettre suivante :

Monsieur le Député,

Vous avez appelé mon attention sur une demande formée par un groupe de propriétaires de la commune de Cahors, en vue d'obtenir une subvention pour la réfection du chemin rural dit Le Grand Chemin d'Aurillac à Bordeaux. Je suis heureux de vous faire connaître que j'ai décidé d'accorder aux intéressés pour l'exécution de la première partie des travaux à entreprendre une subvention du 1/3 des dépenses avec maximum de 19.000 francs.

Le projet de la deuxième partie du chemin est actuellement soumis à l'examen des Conseils techniques institués auprès des départements. Dès que cet examen sera terminé, une décision sera prise et vous pouvez être assuré que je ne perdrai pas de vue la recommandation dont cette affaire a été l'objet de votre part. Veuillez agréer, etc., etc.

L'avance de 60 minutes

Voici, d'après l'Officiel, le décret fixant la nouvelle heure.

Art. 1^{er}. — La loi du 6 février 1920 sur l'avance de l'heure en été est abrogée.

Art. 2. — Toutefois, et sous réserve des modalités qui font l'objet des articles 3 et 4, l'heure légale fixée par la loi du 9 mars 1911 sera, pour l'année 1922, avancée de soixante minutes du dernier samedi de mars à vingt-trois heures au premier samedi d'octobre à vingt-quatre heures.

Art. 3. — Dans les communes qui en feront la demande, les préfets fixeront les heures d'ouverture et de fermeture des écoles, de manière à tenir compte des habitudes locales et des intérêts des populations rurales.

Art. 4. — Les préfets fixeront les heures d'ouverture et de fermeture des foires et marchés, ainsi que les horaires des chemins de fer d'intérêt local et des services d'autobus, de façon à assurer le ravitaillement de ces foires et marchés ainsi que l'expédition des produits vendus en tenant compte des nécessités de la vie rurale.

Le dernier samedi de mars étant le 25, c'est à partir de dimanche, 26, qu'il faut avancer horloges, pendules, montres, non pas d'une heure, comme l'ont dit certains députés, mais de 60 minutes.

MONUMENT

Aux anciens Elèves du Lycée

Le Monument élevé par souscription à la Mémoire des anciens Elèves du lycée Gambetta, morts pour la France, est déjà en place dans le vestibule d'entrée du lycée.

Un frontispice d'une belle facture couronne les quatre tables de pierre, où sont gravés en lettres d'or les noms des anciens élèves tombés pour la Patrie. Au bas, court une guirlande, tressée de feuilles de laurier et de chêne. Au centre, sur des livres éparés, un fusil, des grenades, un drapeau, dont la cravate porte le chiffre de notre régiment cadurcien, le tout surmonté d'un casque forment un socle original où sont timbrées les armes de la ville. Le monument est à présent à peu près terminé. Son inauguration aura lieu vraisemblablement dans les dernières semaines de mai.

Bal des ouvriers coiffeurs

On annonce que les ouvriers coiffeurs de la ville organisent un bal dans la salle du Palais des Fêtes.

Mairie de Cahors

Le contrôleur principal des contributions directes se tiendra à la Mairie de Cahors, bureau du cadastre, les 29, 30 et 31 mars, pour recevoir les déclarations concernant l'impôt sur le revenu et donner aux contribuables toutes les explications nécessaires.

Cercle Gambetta

A l'occasion de la Mi-Carême, l'active Commission des Fêtes du Cercle Gambetta conviait, jeudi soir, les membres du Cercle et tous ses amis à un bal masqué-travesti qui fut parfaitement réussi.

Assistance nombreuse, très nombreuse... Costumes brillants, on s'alliait heureusement l'originalité et le bon goût... Un entrain merveilleux et de la gaieté cordiale... Une succession éclectique des danses classiques, traditionnelles et des plus récentes créations... quelques heures charmantes...

Des compliments à maître Barreau pour l'inépuisable maestria avec laquelle il dirigea les mouvements des couples alertes.

QUI L'A TROUVÉ ?

Un portefeuille contenant une somme assez rondelette a été perdu de la rue des Boulevards au Théâtre et du Théâtre à la rue V-Hugo. Ce portefeuille contenait des papiers d'affaires qui sont une réelle perte pour le propriétaire et sans valeur pour celui qui les a trouvés.

A ce sujet, on a observé que si de puis quelques temps, les pertes des portefeuilles, de porte-monnaies, des sacs à main sont assez nombreuses, les trouvailles, les actes de probité sont plutôt rares.

Or, un fait est à remarquer : la plupart de ces portefeuilles, ou sacs à main contiennent des sommes minimes, mais des papiers d'affaires, des cartes d'identité, des photos d'un parent, en un mot, des objets qui n'avaient aucune valeur pour la personne qui trouvait ces objets.

Il semble qu'il y a quelques mois, de pareilles trouvailles étaient aussitôt signalées à la police, car que faire des photos, des papiers d'identité, de souvenirs de famille ?

Mais depuis quelques mois « on ne trouve rien », ou plutôt, « on ne rend rien » parce que celui qui trouve commence à s'emparer de l'argent, ensuite il n'ose pas rendre les objets et stupidement il les détruit.

De pareils faits sont malheureusement constatés trop souvent. C'est d'autant plus regrettable que la plupart du temps, les propriétaires, heureux de retrouver les dits objets, laisseraient de grand cœur le peu d'argent contenu dans le portefeuille à celui qui l'aurait trouvé.

L. B.

Un escroc de haut vol

L'instruction de l'escroquerie à l'annuaire se poursuit. Des commissions rogatoires ont été envoyées à tous les Parquets pour savoir si Lunais n'est pas recherché pour d'autres escroqueries, et surtout pour permettre de connaître la liste des maires qui ont été victimes de l'escroquerie.

Une perquisition faite jeudi, dans la chambre de Lunais, et dans ses malles n'a donné aucun résultat ; toutefois, une très longue liste de maires a été trouvée parmi les papiers de Lunais.

Jusqu'à ce jour, aucune plainte n'est portée contre Lunais par les maires. Lunais a été arrêté, comme nous l'avons annoncé, sur mandat du juge d'instruction de Wassey à la suite d'une plainte portée par les journaux le *Matin* et l'*Echo de Paris*.

Lunais était dépositaire de ces journaux à St-Dizier ; un beau jour, il prit la caisse et partit. Ce sont ses agissements seuls, ses propos inconsidérés qui ont attiré sur lui, l'attention du Commissaire de police ; celui-ci soupçonnant Lunais de se livrer à un trafic douteux, demanda des renseignements à la Sûreté générale qui répondit en signalant Lunais comme un escroc qui devait être arrêté.

Le courrier de Lunais continue à être important : les lettres et les mandats affluent. Lunais, dans un café de la ville, a mis en dépôt une somme de 7.000 francs ; sur lui, on a trouvé une somme de 1.800 francs environ ; cet argent a été saisi.

Au cours des divers interrogatoires qu'il a subis, Lunais reconnaît et explique son industrie douteuse. « Voyons, dit-il, ma faute n'est pas très grave. Qu'est-ce que j'ai fait ? Je demandais aux maires de France une pièce de 20 francs. Or, chacun sait que tous les maires sont des gens aisés que ne gêne pas une pièce de 20 francs. »

On voit que Lunais ironise ; et ce qui est exact, aucun maire escroqué ne s'est plaint, au moins jusqu'à ce jour.

Lunais aurait subi 4 condamnations pour escroquerie.

En appel

Faure, condamné à 3 ans de prison, comme receleur dans l'affaire du vol de bijoux trouve qu'il a été trop « salé. » Il a relevé appel du jugement correctionnel. En même temps que lui, René-Georges, condamné à 3 mois de prison sans sursis pour recel également, fait appel. Le Procureur de la République aussitôt, a fait, à son tour appel à minima contre toute la bande.

Il paraîtrait que devant la Cour d'Appel, il serait plaidée l'incompétence du tribunal correctionnel.

Société des Etudes du Lot

Séance du 20 février 1922

PRÉSIDENCE DE M. PAUMÈS, PRÉSIDENT

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté. Il est question au début de la séance de l'espèce de lanternon, placé au coin du mur d'enceinte du Château-Roi, donnant sur le Lot, et dont l'origine et la destination sont encore inconnues. Les recherches n'ont donné jusqu'à ce jour aucun résultat. Les chercheurs peuvent donc se mettre à l'œuvre.

M. le chanoine Albe offre, à la Société, au nom de M. Bressac, la thèse de ce compatriote sur les Privilèges, Libertés et Franchises de la vicomté de Turenne.

M. St-Marty annonce l'envoi des Bulletins de la Société de la Haute-Auvergne, parus pendant la guerre et d'un volume de Chartes de la Basse-Auvergne.

M. St-Marty signale un mémoire de l'Académie de Lyon avec un article de M. le D^r Lacassagne notre compatriote, sur « L'homme et la fin de sa vie ».

M. le D^r Bergougnoux communique une poignée de notes concernant les hommes et les choses du Quercy.

Le *Journal des Débats* a publié récemment, à propos du musée de la Conférence des avocats, les notes prises en 1862 par le bâtonnier Jules Favre, dans lesquelles il donne son impression sur l'éloquence d'un jeune avocat, notre compatriote Gambetta.

Dans les numéros des 10 janvier, 10 février et 10 mars 1921, de l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux*, le D^r Bergougnoux a trouvé d'intéressants articles qui ont trait à l'opération que Gambetta a subie en 1867 sur l'œil droit hypertrophié et saillant et à la translation de ses cendres au cimetière de Nice en 1909.

M. le D^r Bergougnoux signale également : Dans les Lectures pour tous de 1918, un roman de M. Emile Moreau : « La nièce de Bonaparte », où l'un des premiers rôles est donné à Amable Baudouin, rôle qui n'a que peu de rapport avec la véritable histoire de notre compatriote.

Un testament passé à Cahors, le 16 mars 1649, devant Dupont notaire, contenant une disposition peu commune. Le testateur, noble Bertrand de Parasol, seigneur du lieu et de la Mothe-St-Geniez, désire ses enfants, pour le cas où ils épouseraient des protestants.

Le guide Joanne indique qu'au Musée archéologique de Montpellier se trouve le sceau du président de Cahors, et qu'à la Bibliothèque de l'Ecole de médecine, il y a une bible du Pape Jean XXII.

Enfin, M. le D^r Bergougnoux signale dans un ouvrage de Walter Scott, *Peperil du Pic*, une allusion flatteuse au vin de Cahors, que les Anglais avaient pu apprécier pendant la guerre de Cent ans.

M. Rames fait son rapport annuel sur la situation financière qui est unanimement approuvé.

Rentes 6 0/0 1920

Les porteurs de certificats provisoires de rente 6 0/0 1920, même munis de coupons, sont invités à en faire le dépôt immédiatement chez les comptables du Trésor, pour échange contre des titres définitifs.

La Neige

Vendredi matin, les Cadurciens furent désagréablement surpris de voir les toits des maisons de la ville recouverts de neige. Durant la nuit, la neige était tombée en assez grande abondance, surtout peu après le jour.

Dans la matinée, la neige est tombée jusqu'à 9 heures environ, mais les flocons bien qu'abondants tombaient à proportion. Vers 10 heures, le soleil a fait son apparition : la température qui était très froide dans la journée de jeudi s'est adoucie vendredi.

Orage de grêle

Samedi matin, la neige est tombée sur Cahors. Vers 11 heures 1/2 un orage a éclaté ; le tonnerre a grondé et malheureusement la grêle est tombée en abondance.

Les arbres fruitiers qui déjà avaient souffert de la gelée de ces 3 derniers jours, ont été abîmés, en maints endroits, par la grêle.

Concours agricole

L'Office agricole du Lot et la Société d'agriculture publient le programme général des concours qui auront lieu dans l'arrondissement de Cahors en 1922.

La première partie comporte des prix cultureux qui seront distribués aux exploitants les plus méritants, pour la culture du blé, de la pomme de terre, de la viticulture, des prairies artificielles, naturelles, des parcs, des arbres fruitiers, des denrées maraichères.

La deuxième partie est relative aux animaux reproducteurs : la troisième partie a trait aux constructions et bâtiments agricoles ; la quatrième partie, aux instruments agricoles ; la cinquième partie aux petits métiers familiaux ; la sixième partie est réservée à la distribution de primes pour encouragements divers à l'agriculture, aux familles nombreuses et aux vieux serviteurs.

CHRONIQUE SPORTIVE

COMPOUND-CLUB CADURCIEN

CHAMPIONNAT DES PYRENEES (Eliminatoire) (Demi-finale)

Pour une fois, dira-t-on, et ce n'est pour- tant pas la première, notre vaillante société d'être bien peu favorisée par les déci- sions du Comité des Pyrénées...

Pendant que leurs aînés défendent val- lement les couleurs rouges et noires, les jeunes de la deuxième font donner à l'équipe correspondante de la région...

J'ai tenu un long silence, j'attendais la fin des championnats pour donner, en bloc, mes impressions sur la société qui m'est chère, mais avant le grand choc...

On ne parle que de cela. « Le Compound va à Carmaux »... On a confiance est illi- mitée chez les écrivains...

Les trois matches précédents ont bien auguré pour le match et si la deuxième du Compound jouant de dévotion et non avec ses moyens s'est inclinée devant Négrepelisse...

Excellent journée au patronage St-Louis, jeudi dernier, 22 mars. Jeudi dernier, nos jeunes, recevant la visite de leurs amis du Patronage Jeanne d'Arc de Figeac...

Le 14 h., c'est aux équipes premières des deux patronages à se rencontrer. L'équipe (I) P. S. L. : Bouzerand (capitaine), Lagasque, Patrie, Delsaud, Ladoux...

Le nouvel aveu qui, d'après lui, résulte de la restitution, par moi, de cent mille francs. Avant trois heures, je suppose, mon tour viendra...

Je vous attendais, Charles. Votre place est à côté de moi. Marguerite vous renseignera en vous faisant servir à déjeuner...

Tribunal correctionnel

Audience du 23 mars 1922

UN MARI BRUTAL

Dans une précédente audience, le tribunal correctionnel condamna par défaut, à 200 francs d'amende le sieur Amoureux...

Le tribunal maintient la peine prononcée. VOL DE POULES

Prune, voleur de poules appartenant à M. Bailles, comparait devant le tribunal. Prune est un récidiviste; il reconnaît avoir commis le vol...

COUPS ET BLESSURES Le nommé Larroque, de Montcuq, est poursuivi pour coups et blessures sur son beau-père et sur sa femme...

THEATRE DE CAHORS Nous sommes en mesure d'annoncer que très prochainement une représentation de CARMEN sera donnée au Théâtre Municipal avec comme principaux interprètes, Mlle Silviani et M. Rousseau.

Tournées classiques J. Mayran Le vendredi 31 mars 1922, à 17 heures, aura lieu en matinée au Théâtre de Cahors, une représentation organisée par les tournées classiques J. MAYRAN.

« Les Nuées d'Aristophane, le Misanthrope de Molière » et une intéressante partie littéraire, constitueront le programme de la tournée J. MAYRAN.

SERVICE DES PHARMACIES Le service des pharmacies sera assuré le dimanche 26 mars 1922 par la Pharmacie FAYRET Boulevard Gambetta

ETAT-CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS Du 17 au 24 mars 1922 Naissances Dellara Laure-Irène-Francine, place St-Laurent, 2. Dufau Denise-Fernande, rue P. Wilson.

Publications de mariages Houel Jean-Baptiste-Louis-Albert, peintre-décorateur à Paris et Marie-Hélène Veyssière, comptable, domiciliée à Cahors. Pujol Marnant-Auguste-Pierre, répétiteur au Lycée de Toulouse et Marie-Françoise-Emilie Veyssière, domiciliée à Cahors.

Montaudré Gustave-Adolphe, typographe à Cahors et Anaïs-Sylvanie Cabane, couturière, domiciliée à Cahors. Charrier Jean, employé au chemin de fer à Cahors et Marie-Pauline Bacou, couturière, domiciliée à Cahors. Bourgois Louis-Jules-Jean, ingénieur à Cahors et Antoinette Chéry, s. p., domiciliée à Cahors.

Décès Constant Jean, 66 ans, cultivateur à Toulouse. Grave Julienne, 72 ans, s. p., cours de la Chartreuse. Monestier Christiane-Rose-Marie-Jeanne, 3 mois 1/2, Boulevard Gambetta, 20. Guindou Pierre-Adrien, 56 ans, charretier, impasse Cardaillac, 9. Gras Marie, veuve Pons, 54 ans, s. p., rue Président Wilson. Alazard Marie, 72 ans, s. p., St-Henri.

COIFFEUR POUR DAMES POPOVITCH Shampooing, ondulation Marcel, postiches, soins spéciaux pour la chute des cheveux et contre les cheveux blancs. Soins du visage contre les tâches de rousseur, points noirs, duvets, rides, etc. POPOVITCH, 4, rue Maréchal-Foch, CAHORS.

Catus Enregistrement. — Nous apprenons la nomination de M. Larenaudie, receveur de l'enregistrement à Catus au poste de Lomdières. M. Larenaudie, est devenu un de nos excellents compatriotes par

alliance, car il est le gendre de notre sympathique ami et collaborateur Armand Lagaspie.

Le départ de M. Larenaudie sera regretté dans notre commune, mais nous tenons à le féliciter pour l'avancement mérité qu'il obtient.

Castelfranc Conseil municipal. — Dans sa dernière séance, le Conseil municipal, réuni sous la présidence du Maire a donné un avis favorable, comme soutiens de famille, à un conscrit de la classe 1922, marié et père de famille.

Accepté également trois demandes de secours de femmes en couches, qui vont avoir respectivement, quatre et cinq enfants chacune.

Ajoutons que la municipalité, toujours soucieuse des intérêts de ses administrés, fait procéder à l'élagage des ormeaux presque centenaires, bordant les deux côtés de la route du pont suspendu sur le Lot.

A la demande de l'Amicale des Poilus de Castelfranc, elle fait arracher par la même occasion, deux gros ormeaux pour l'agrandissement de la petite place, où doit s'élever le monument aux glorieux morts de la grande guerre.

Contrairement à ce qui a été annoncé, nous sommes autorisés à dire, qu'aucune date, n'est encore prévue pour l'inauguration du dit monument.

Figeac Culture des Tabacs. — La commission chargée de répartir le contingent de la culture des tabacs dans l'arrondissement de Figeac, se réunira à la sous-préfecture de Figeac, le 1er avril, à 14 heures.

Gourdon Lou Gorrit del Quercy. — Lou Gorrit del Quercy a donné dimanche dernier sa grande fête annuelle au profit de son œuvre de Colonies de Vacances, qui malgré le beau temps, a réuni plus de 1.200 personnes dans la vaste salle du Manège Huyghens, luxueusement aménagé à cet effet.

Le programme excellentement composé débuta par un concert parfait en tous points, et dans lequel on applaudit tour à tour des amateurs et des artistes de talent. M. le ministre des Colonies, empêché, avait bien voulu se faire représenter par notre sympathique compatriote M. Garrigou, chef du cabinet particulier, et parmi l'assistance si nombreuse, nous avons reconnu M. Miquel, conseiller général; MM. Vialle, président de la Grappe; Amaga, président des Figeacois; Quercy, du Colel Bicouintin; le comte de Launac, membre bienfaiteur de notre société.

Le concert s'est terminé sur un intermède de danses rythmées exécutées avec grâce par « Les Cadettes de Gascogne », et à 17 h. 30 le bal commença, au son d'un orchestre entraîné, et au milieu de l'entrain le plus parfait. Un cotillon, avec de nombreux accessoires, organisé et conduit par notre ami M. Rochard, président de la Mascotte, clôtura cette belle fête à 19 heures. R. A.

Audience correctionnelle. — Le tribunal rend les jugements suivants: Bachaud, Mercadier Pierre, Brondel Adrien et dame Ménage Pléglie, veuve Rougier de Dégagnac, 16 fr. d'amende, avec sursis sauf pour le premier, pour défaut de déclaration de la maladie du rougelet sur leurs cochons.

Delord, Périé, Lugol de Dégagnac sont condamnés à 30 fr. d'amende sans sursis et 2 jours de prison avec sursis pour vente de porcs atteints de maladie. De même Delpech Hippolyte de Payrignac et Ussel Henri de Milhaud.

Pour le même délit, Candélie Antoine (Dégagnac) est condamné à 25 fr. d'amende sans sursis et 2 jours de prison avec sursis et Villars Auguste du Vigan à 100 fr. sans sursis et 2 jours de prison avec sursis.

Arènes de Salviac, Gamond, Rouscasse de Dégagnac ont été condamnés à 300 fr. d'amende sans sursis et 6 jours de prison avec sursis pour complicité de vente de viande de porc en état de maladie.

D. de Salviac, Bos de Dégagnac, Montoulié de Fajolles, ont été condamnés à 300 fr. d'amende sans sursis et 3 jours de prison avec sursis pour expédition ou complicité de vente de viande de porc en état de maladie.

Pour le même délit le Sr Gratias Marcel, négociant à Gourdon a été condamné à 500 fr. d'amende et 15 jours de prison. Pour le même délit M... et Griffoult de Gourdon ont été condamnés à 100 francs d'amende.

Labastide-Murat Nécrologie. — Vendredi est décédée dans sa 92^e année, Mme veuve Messergival, la doyenne de la commune. La défunte était la tante de M. Barrassou, receveur des P. T. T. à Saint-Geniès-d'Olt (Aveyron).

Le printemps. — Le printemps a très mal commencé sur nos Causses. Dans la nuit du 21 au 22 et les jours suivants la neige est tombée à gros flocons. Le soleil

s'est enfin montré dans l'après-midi de vendredi et nous fait espérer une température plus clémente. Les arbres fruitiers qui fleurissent ont été gelés.

St-Germain Notre foire du 22. — A cause de fortes averses tombées pendant la nuit d'avant et durant toute la matinée notre foire a été tardive et moins importante. Cependant il s'est traité un grand nombre d'affaires. Voici les principaux cours pratiqués:

Boeufs: a) de boucherie, de 100 à 110 fr. le quintal ordinaire (50 kil.); b) boeufs de travail, de 1.500 à 3.500 fr. la paire; c) bouvillons, de 800 à 1.200 fr. la paire. La vente a été assez active.

Moutons: a) gras, de 160 à 200 fr.; b) maigres, de 70 à 100 fr. le quintal; c) brebis, de 120 à 160 fr. la pièce; également beaucoup d'agneaux vendus à un prix élevé.

Volaille: a) poulets, environ 6 fr.; b) poules, 4 fr. 50; c) dindons, 6 fr.; d) lapins, 3 fr., le tout le kilog.

Beaucoup d'œufs vendus 2 fr. 50 la douzaine. Encore quelques paniers de truffes vendues en moyenne 30 fr. le kilog.

Beaucoup de légumes vendus à des prix élevés surtout les plants d'oignons et de choux. De nombreux marchands de graines et étalagistes qui ont fait de bonnes ventes.

En résumé, malgré le mauvais temps, foire moyenne. Salviac Nos compatriotes. — Nous apprenons avec plaisir que notre jeune compatriote M. Jacques Cazas, répétiteur au Collège de Castres, vient d'être reconnu admissible au concours du surrémarier des Contributions Directes.

Tout en souhaitant le succès complet à notre excellent compatriote nous lui présentons nos bien sincères félicitations. Carnet blanc. — Les mariages sont toujours nombreux en notre commune: nous avons le plaisir de signaler celui de M. Emile Mompant, l'excellent artiste et talentueux sculpteur salviacois, avec Mlle Jeanne Castagné, sans profession, demeurant à Martel.

Aux futurs époux nous présentons nos meilleurs souhaits de félicité et de prospérité. Conseil de révision. — Le conseil de révision a eu lieu à Salviac, le lundi 20 mars, à 4 heures du soir, sous la présidence de M. Brisard, préfet du Lot. 39 conscrits ont été examinés; l'effectif du canton est sensiblement supérieur à celui de l'an dernier; 21 jeunes gens ont été pris hors pour le service armé, 14 ajournés, 3 exemptés, 1 réservé.

Après le conseil de révision nos jeunes gens, selon l'habitude ont parcouru les rues drapées et musiques en tête, afin de fêter l'anniversaire de leurs vingt ans.

La Norvège et Gènes De Christiania: M. Mowinkel, ministre du Commerce, et M. Irgens, ministre de Norvège à Rome, seront les délégués de la Norvège à la Conférence de Gènes.

Le Reichstag vote le compromis fiscal De Berlin: Le Reichstag a terminé l'examen, en deuxième lecture, du projet de compromis fiscal qui a, finalement, été accepté avec quelques légères modifications par la majorité aux applaudissements de la plupart des membres du Reichstag.

L'Allemagne et les réparations De Berlin: Dans les milieux parlementaires on pense de plus en plus que la note de la Commission des Réparations ne sera pas interprétée par les Alliés comme un nouvel ultimatum, suivi de sanctions immédiates.

On croit que le gouvernement allemand pourra entamer de nouvelles négociations. Conseil supérieur des chemins de fer M. le Trocquer, ministre des Travaux publics, a présidé ce matin la première réunion plénière du Conseil Supérieur des chemins de fer.

Conseil de Cabinet supprimé M. Poincaré ayant été retenu ce matin à la Conférence de l'Orient, il n'y a pas eu de Conseil de Cabinet.

Tragédie

De Crefeld: La nuit dernière, l'ouvrier Arthur Didden a tué à coups de revolver sa femme âgée de 37 ans, sa fille âgée de 18 ans, son fils âgé de 16 ans. Il s'est ensuite suicidé.

Des difficultés d'ordre financier sont la cause de cette tragédie.

Secousse sismique De Belgrade: Une forte secousse sismique a été ressentie à Belgrade ce matin à 1 heure 30. Il n'y a pas eu d'accidents de personnes. Seuls des dégâts matériels sont à enregistrer.

A Vendre

Un beau Domaine d'agrément et de rapport Belle maison de maître moderne avec terrasses et ombrages, 12 pièces abondamment meublées. Lits style Empire, armoires à glace et autres armoires Louis XV et Louis XVI, Bahuts Louis XIII, Secrétaires, bibliothèques, garnitures de cheminées, grandes glaces, console, fauteuils, sièges et tables de tous styles pour la maison et les terrasses, meubles de salon, canapé, fauteuils et chaises Louis XIII, piano. Batterie de cuisine bien garnie, récipients en cuivre, cuisinière, baignoire et chauffe-bain, fontaine lavabo en cuivre, garnitures de foyer, lampe et suspension en cuivre, etc...

Plusieurs corps de bâtiments modernes pour l'exploitation. Cheptel vivant et matériel consistant en toutes machines agricoles, voitures et harnais, vasesaux vinaires.

6 hectares de prairies irrigables, vignes, terres labourables et bois dont partie de haute futaie.

Pour renseignements, visiter et traiter: S'ad' à M. J. DELLARD, 1, rue Mar. Joffre, Cahors

A VENDRE

MAISON 3 pièces Chai, remise, cour, cave et grenier en très bon état Libre de suite S'ad' J. DELLARD, 1, rue Mar. Joffre, CAHORS

A VENDRE

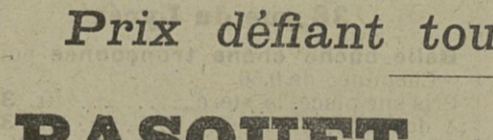
Pétrin mécanique Contenance de 10 à 400 kilog départé Fonctionnant journellement S'ad' ST-CHAMANT, Garage central, Cahors

CONFECTION POUR HOMMES ET JEUNES GENS

Costumes de travail moleskine croisé, velours, coutil COSTUMES SUR MESURE Grand choix de Draperie française et anglaise Prix défiant toute concurrence PASQUET, 1, rue Maréchal Joffre, 1.

NE DOIT MANQUER DANS AUCUN MENAGE

LE KUB donne un excellent bouillon rend savoureux tous potages, sauces, ragouts, poissons, légumes etc. EN VENTE PARTOUT



donne un excellent bouillon rend savoureux tous potages, sauces, ragouts, poissons, légumes etc. EN VENTE PARTOUT

mettre en prison. Quant à votre frère, on l'acquittera. Vous savez: papa et maman sont pour lui. Papa rechignait, mais je l'ai grondé. J'aurais voulu le voir acquitter. Vous le félicitez pour moi. Ce doit être beau un acquittement.

Elle baillaillait sans s'arrêter. Marguerite, doucement, l'interrompit: — Voulez-vous prier avec moi, Jeanne?

— Si vous voulez. Les deux jeunes filles s'agenouillèrent côte à côte. Mais à peine avaient-elles commencé leurs oraisons que l'on frappa à la porte: — C'est le courrier, dit la bonne, en remettant quelques lettres à Mlle Roquevillard.

— Vous permettez? demanda celle-ci à sa compagne. C'était le jour d'Hubert... Ah! une lettre de lui... je l'attendais un peu.

D'une main frémissante elle décaqueta l'enveloppe qui venait du Soudan. Par delà la mort, le jeune officier intervenait dans le drame de famille. Il est peu d'impressions, aussi poignantes que de recevoir des témoignages de ceux qui ne sont plus. Marguerite, dont la résignation farouche ressemblait au calme jusqu'alors, laissa échapper, en lisant, un long gémissement. Jeanne, discrète, émue, n'osait la consoler. Mais d'elle-même la jeune fille se ressaisit. Ce n'était point l'heure de pleurer, de s'abandonner. Son père ne lui avait-il pas montré la conduite à tenir? (A suivre).

LES ROQUEVILLARD

PAR Henry BORDEAUX

TROISIEME PARTIE VII JEANNE SASSENAY

Le nouvel aveu qui, d'après lui, résulte de la restitution, par moi, de cent mille francs. Avant trois heures, je suppose, mon tour viendra. A quatre heures ou quatre heures et demie j'aurai terminé.

Et il ajouta, en affectant la tranquillité: — Le train de Charles arrive à une heure. Ton beau-frère devrait être là. Peu après, Charles Marcellaz sonna, en effet.

Quelles nouvelles, mon père? demanda-t-il en entrant. Germaine pleurait ce matin, en me disant adieu, et les trois petits l'imitaient. Votre télégramme d'hier nous a causé tant de chagrin. Pauvre Hubert!

— Je vous attendais, Charles. Votre place est à côté de moi. Marguerite vous renseignera en vous faisant servir à déjeuner. Laissez-moi quelques minutes. Soyez prêt à deux heures moins cinq.

— Je serai prêt. Ah! je vous préviens que j'ai pris mes mesures pour vous restituer la moitié de la dot de Germaine. Plus tard, ce sera le reste. L'aveu annonçait cela d'un ton de mauvaise humeur, comme un homme peu accoutumé à la bienfaisance et qui s'en cache. Il était conquis, lui aussi, à la cause commune: mais comme sa raison suivait en protestant, il n'affichait pas sa défaite.

— Je n'accepte pas, mon ami, répondit M. Roquevillard. Et plus ému de ce concours que de tous les efforts adverses qu'il s'appropriait à repousser, il ajouta: — Embrassez-moi.

Ainsi le lien de famille se resserrait dans l'infortune. L'avocat s'isola un quart d'heure pour ramasser en faisceau les arguments de sa plaidoirie. Le récit qu'il avait fait à sa fille, sous l'empire de la surexcitation nerveuse, avait été pour lui un dérivatif de la colère et de la honte qui s'accumulaient en lui depuis le matin, à écouter les infamantes accusations portées contre son fils. Ses nerfs se détendaient, le bouillonnement de son cœur se calma comme la mer quand le vent tombe. Lorsque ce fut le moment de regagner le Palais de Justice, Marguerite lui découvrit un visage moins orageux et dans le regard cette sérénité que la veille il avait rapportée de sa visite à la Viegie.

— A ce soir, père, dit-elle. Que Dieu vous aide!

Sur le pas de la porte, il répondit rapidement: — A ce soir, petite... et Maurice. La jeune fille venait de s'enfermer dans sa chambre pour y prier, quand Jeanne Sassenay demanda à la voir: — Mlle Marguerite, je vous prie.

Plus rigide et circonspecte depuis l'insistance de Raymond Bercy, la bonne écarta d'un ton péremptoire l'importune question. — Mademoiselle est fatiguée. Elle ne reçoit personne.

— Tant pis, j'entre quand même. Et dépassant la servante effarée avant que celle-ci n'eût le temps de lui barrer le chemin, Jeanne traversa le corridor en courant, chercha la chambre de son amie qu'elle connaissait, frappa rapidement, entra et se jeta dans les bras de Marguerite.

— C'est moi. Ne me renvoyez pas. Ce n'est pas la faute de Mélanie.

— Vous, Jeanne? Pourquoi venir? — Parce que vous êtes seule et que vous avez de l'ennui. Il y a un tas de dames qui sont allées à l'audience comme à une partie de plaisir. Alors, moi, j'ai pensé que ma place était ici avec vous. Je vous aime bien.

Marguerite caressa la joue de son amie: — Vous êtes bonne.

— Oh! non. Seulement j'ai tant d'amitié pour vous... Toute petite, je vous admirais déjà. Et je voudrais tant vous ressembler.

Puis, d'un ton mystérieux, elle changea brusquement de sujet: — Figurez-vous qu'elles ont fait toilette pour se rendre au Palais de Justice. Parfaitement, comme à une matinée.

— Qui? — Ces dames.

— Oui, dit Mlle Roquevillard amèrement. Il s'agit de notre honneur. C'est un spectacle.

Jeanne Sassenay lui prit la main: — Moi, je ne suis pas inquiète. Et d'un ton doctoral elle parut trancher le débat: — En somme, que lui reprochez-vous de grave à votre frère? D'avoir enlevé une femme? Cela n'est rien.

Malgré sa tristesse, Marguerite ne put réprimer un sourire, ce qui encouragea sa compagne.

Vous comprenez bien qu'une femme ne s'enlève pas comme une tache d'habit. Moi, celui qui voudrait m'enlever, je le grifferais, je le mordrais, je lui ferais un mal effroyable... A moins que je ne parte avec lui.

Taisez-vous, Jeanne. — Ah! peut-on savoir? Quand on aime, on est capable de tout. Aimer c'est quelque chose de terrible. — Qu'en savez-vous? — Pourquoi ne le saurais-je pas? Je ne suis plus une petite fille.

Mlle Sassenay donna un coup à son chapeau qui, sur la chevelure blonde, perdait l'équilibre, vérifia les frisons qui descendaient sur le front et prit un air détaché pour dissimu-

Bibliographie

REVUE BLEUE

Fondée en 1863
Paraissant les premiers
et troisièmes samedis de chaque mois
Sommaire du 18 mars 1922

1. La Défense nationale, par le Général de Maud'huy; 2. L'« Humanisme » de Ronsard, par Baguenault de Puchesse; 3. Remarques sur un Facteur du Relèvement de la Russie, par Henri de Montfort; 4. L'Art au-dessus de tout?, par Charles Lalo; 5. Le Trésor (Nouvelle), par L. Delarue-Mardrus; 6. La Question des Huit Heures, par René Berger; 7. Molière méconnu. Les Amants magnifiques, par Gonzague Truc; 8. La Politique étrangère: La Situation de l'Angleterre, par L. Dumont-Wilodon; 9. Les Œuvres et les Idées: L'Art et la Science du Langage, par Lucien Maury; 10. Le Théâtre: La Révélation d'Edmond Rostand, par Gaston Rageot; 11. A travers les Revues étrangères, par Gaston Choisy; 12. Livres nouveaux; 13. La Quinzaine artistique et théâtrale, par Yvanhoé Rambosson; 14. Chronique tchécoslovaque, par J. Jelinek; 15. Bulletin maritime; 16. Revue Financière.

ABONNEMENTS: Revue Bleue (seule), France: six mois, 23 fr.; un an, 40 fr. — Etranger: six mois, 30 fr.; un an, 55 fr. Revue Bleue et Revue Scientifique (réunies), France: six mois, 40 fr.; un an, 74 francs. — Etranger: six mois, 55 fr.; un an, 100 francs.

Prix du numéro: 1 fr. 90; Etranger: 2 fr. 50. — Paris, 286, boulevard Saint-Germain (VII^e). Téléphone: Fleurus, 02-29.

LA REVUE HEBDOMADAIRE

offre à ses abonnés, avec le numéro du 18 mars, son troisième supplément théâtral mensuel « Aimer », pièce en trois actes par Paul Géraud.

Lire dans le même numéro: L'enfant qui n'allait pas à l'école, par Louis Arlus. — La campagne allemande contre M. Barthe et le nationalisme français, par Pierre Waline. — Aux jardins de l'été, par Franz Franck-Brentano. — L'Allemagne vaincue et les réparations (notes de voyage), par M. Paul Reynaud, député des Basses-Alpes.

ABONNEMENTS: France: Un an, 52 fr. — Six mois, 28 fr. — Trois mois, 15 fr.; Etranger, 60, 32 et 17 fr. — Spécimen gratuit sur demande.

Le numéro 1 fr. 50. — Chèque postal: 176-70.

Plon, 8, rue Garancière, Paris.

La revue de la Semaine illustrée

Directeurs: Fernand Laudet, de l'Institut et Jacques Boulenger.

Sommaire du 17 mars 1922

Conférences de la société des conférences: Henry Bidou, Constantinople, carrefour des peuples. — Louis Madelin, la France du Directoire: V — L'appel au soldat.

Sébastien Bottin. Lettres inédites sur les Cent jours, publiées par E. Rodocanachi. — André Thérive, le voyage de M. Renan (roman) (III).

LA VIE DE LA SEMAINE

Chez nos alliés d'Angleterre et d'Italie, par Pierre de Quirielle. — Un monument aux morts, par Albert Thibaudet. — Les Revues françaises, par Etienne Charles. — Revue des faits de la semaine.

Rédaction et administration: 4, rue Chauveau-Lagarde, Paris, 8^e.

LES ANNALES

C'est la semaine du Vin de France: les Annales consacrées à sa gloire une partie de leur numéro. Elles donnent, en outre, en dehors de leurs rubriques habituelles, des pages signées de noms illustres. Acheter les Annales, c'est se tenir, de la plus agréable façon, au courant de l'actualité.

En vente partout, le numéro 75 centimes. Chèques postaux 330,40.

LA NATURE

Ce numéro débute par une étude des mœurs curieuses des lézards cornus de l'Arizona, écrite par Mme le Dr Phisalix qui a pu en observer au Muséum, où il en a vécu pour la première fois en France.

L'air a-t-il une composition constante? Non, répondent diverses expériences très précises, sans qu'on puisse connaître les causes de ses variations.

La plus grande partie de La Nature est consacrée cette semaine au dernier Salon de l'Aéronautique. On y trouve la description, les caractéristiques, les photographies des appareils les plus intéressants qui révèlent les voies nouvelles où s'engage en ce moment l'aviation.

Où trouve-t-on l'antimoine et qu'en fait-on? Bien des choses, montre La Nature en énumérant ses principaux usages dans les alliages, les couleurs, les métaux anti-friction, etc.

Enfin, vient la description d'une nouvelle machine à écrire pour les aveugles, inventée par l'un d'eux, laquelle est le premier modèle pratique construit en France.

Le Supplément, toujours très varié, renferme de nombreuses informations techniques, la description d'appareils pratiques nouveaux intéressant les photographes, les laboratoires, etc.; un système de calendrier universel, des recettes utiles, une correspondance pleine de renseignements précieux, une chronique des livres scientifiques, etc.

LA NATURE. — Revue des Sciences et de leurs applications à l'Art et à l'Industrie, 120, Boulevard Saint-Germain, Paris.

Marché de La Villette

23 mars 1922

| ESPÈCES | ENTRÉES | RENTI | PRIX PAR 1/2 KIL | | |
|--------------|---------|-------|-----------------------|----------------------|----------------------|
| | | | 1 ^{er} qual. | 2 ^e qual. | 3 ^e qual. |
| Bœufs.... | 1.572 | 60 | 2,00 | 2,20 | 1,90 |
| Vaches.... | 1.215 | » | 3,80 | 2,90 | 2,15 |
| Taureaux.... | 6.688 | 110 | 4,40 | 3,90 | 3,70 |
| Moutons.... | 2.160 | » | 3,80 | 3,40 | 3,10 |

OBSERVATIONS. — Vente un peu plus facile sur toutes les espèces en raison des arrivages peu abondants.

HORAIRE DES TRAINS POUR LA GARE DE CAHORS

| Ligne de Brive à Montauban | | |
|----------------------------|----------|-----------------|
| Arrivée: | 6 h. 17 | Départ: 6 h. 21 |
| » | 7 h. 17 | » 7 h. 21 |
| » | » | » 7 h. 32 |
| » | 11 h. 47 | » |
| » | 17 h. 23 | » 17 h. 42 |
| » | 19 h. 44 | » |
| » | 20 h. 16 | » 20 h. 20 |

| Ligne de Montauban à Brive | | |
|----------------------------|----------|-----------------|
| Arrivée: | 7 h. 45 | Départ: 8 h. 10 |
| » | 11 h. 59 | » 12 h. 03 |
| » | 17 h. 54 | » 18 h. 04 |
| » | 21 h. 35 | » 21 h. 39 |
| » | 22 h. 11 | » 22 h. 15 |

| Ligne de Libos | | |
|----------------|---------------|--|
| Départs: | 6 h. 05. | |
| » | 15 h. 30. | |
| » | 18 h. 15 (1). | |
| Arrivées: | 10 h. 47. | |
| » | 19 h. 25. | |

| Ligne de Capdenac | | |
|-------------------|----------|--|
| Départs: | 8 h. 20 | |
| » | 16 h. 02 | |
| Arrivées: | 10 h. » | |
| » | 19 h. » | |

Les chiffres noirs indiquent les trains express.

(1) A lieu tous les samedis et jours de foire à Cahors.

ETUDE

M^e Louis LESCALE
NOTAIRE A CAHORS

VENTE

d'un
Fonds de Commerce

Premier avis

Suivant acte reçu par Maître Louis LESCALE, notaire à Cahors, le seize mars mil neuf cent vingt-deux, Madame ROSE PONS, veuve BAILLY, marchande de chaussures, demeurant à Cahors, place du Marché, numéro 10,

A vendu à Monsieur Antoine GIRARD, propriétaire, et à Dame Maria PASQUET, son épouse, demeurant ensemble à Cahors, quai Cavaignac.

Le fonds de commerce de « marchand de chaussures » portant pour enseigne « A l'Écureuil » que Madame BAILLY fait valoir à Cahors, place du Marché, numéro 10.

Les oppositions, s'il y a lieu, devront être faites en l'étude dudit Maître LESCALE, dans les dix jours qui suivront la deuxième insertion.

Pour première insertion:

L. LESCALE.

QUI N'A PAS SON CHAUFFAGE

Peut s'en procurer chez FLORENTY
38, rue du Lycée

Belle bûche chêne tronçonnée pour
cheminée de 0,50.
Pris sur place, le stère fr. 30
A domicile, id. fr. 33
Planches et plateaux Ohène à vendre,
bois sec (occasion).

JE DESIRE ACQUÉRIR PROPRIÉTÉ

POUR EXPLOITATION AGRICOLE MOYENNE

Faire offres à René THOMAS

Chemin du Colombier, à CHAMBERY (Savoie)

Imprimerie COUSSLANT (personnel intéressé,
Le co-gérant: M. DAROLLE

Charbonnages de Lacapelle-Marival

Siège administratif, 7, rue A. Focillon, Paris (14^e)

Assemblée générale ordinaire

Les Actionnaires sont convoqués à l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 12 avril 1922, à quinze heures, 4, rue de Rome, à Paris.

ORDRE DU JOUR:

Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes; Approbation des comptes; Nomination de nouveaux administrateurs et de nouveaux commissaires aux comptes; Questions diverses.

Paris, le 22 mars 1922.

Le Conseil d'Administration.

Charbonnages de Lacapelle-Marival

Siège administratif, 7, rue A. Focillon, Paris (14^e)

Assemblée générale extraordinaire

Les Actionnaires sont convoqués à l'Assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 12 avril 1922, à seize heures, 4, rue de Rome, à Paris.

ORDRE DU JOUR:

Augmentation du capital social; Modifications aux statuts; Questions diverses.

Paris, le 22 mars 1922.

Le Conseil d'Administration.

On demande un ouvrier

connaissant réparation d'automobiles

S'adresser: Garage du Nord

4, rue des Cadourques

A Vendre VOITURE 2 ROUES

Pour petit Cheval

MARATUECH, Place du Théâtre.

VENDRAIS

PANIER A PIGEONS NEUFS

Foin et Sainfoin

S'adresser Bureau Journal

AGENTS

Sérieux demandés
Placement HUILES, SAVONS
Ecrire avec références à
Napoléon QUILICI, huiles, MARSEILLE

LIQUIDATION DU CENTRE AUTOMOBILE

de ROMORANTIN (Loir-&-Cher)

MATERIEL AMERICAIN & FRANÇAIS DU CAMP DE PRUNIER

CAMIONS DE TOUTES MARQUES

et tous tonnages en état de marche

CAMIONS-BENNES BASCULANTES. — CAMIONS-CITERNES. — CAMIONNETTES. — TRACTEURS. — CHASSIS NEUFS G. M. C. ET A. S. — CHASSIS FORD. — TORPEDO, CONDUITE INTERIEURE FORD, CARROSSERIE FRANÇAISE. — REMORQUES 2 et 4 ROUES. — VOITURES DE TOURISME. — PIÈCES DÉTACHÉES. — BANDAGES POUR CAMIONS. — PNEUMATIQUES ET CHAMBRES À AIR, etc... etc...

Hangars métalliques de toutes dimensions — Eléments dépareillés de hangars

POSE DE BANDAGES NEUFS TOUTES DIMENSIONS AMÉRICAINES (TARIF exceptionnel)

VENTE TOUT LES JOURS, DE GRÉ A GRÉ, sans aucune formalité

LIVRAISON IMMÉDIATE AU CAMP DE PRUNIER

(à Romorantin service automobile pour les visiteurs)

Toutes expéditions sont faites sur demandes. — EXPORTATION

Pour tous renseignements, s'adresser au Camp de Pruniers.

Téléphone: CAMP DE PRUNIER. ROMORANTIN.

LA GRANDE MAISON D'AMEUBLEMENTS

Maison de confiance fondée en 1872

57-59, Boulevard Magenta, 57-59 - PARIS (X^e)

Les prix les plus bas. — Les garanties les meilleures.

N'oubliez pas que tous nos modèles sont fabriqués avec d. s. bois très secs. Nos prix à qualité égale sont sans concurrence possible

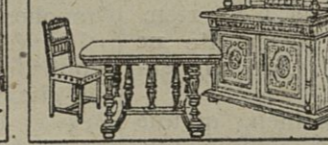
Les Mobiliers portés sur notre Catalogue sont absolument inégalables comme perfection de fabrication et comme prix. Nous pouvons être copiés, nous le sommes certainement, mais les imitations qui vous sont offertes sont loin d'offrir la solidité et le fini de nos meubles.

CHAMBRE LIT CORBEILLE



CHAMBRE A COUCHER. style Louis XVI, acajou et bronze, composée de: 1 armoire à glace 2 pan neaux, 1 lit de milieu, corbeille sur le devant, 1 table de nuit. 1.895.
Autre modèle 975

SALLE A MANGER RENAISSANCE



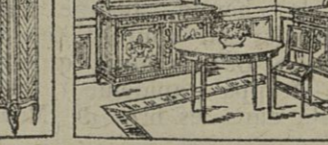
SALLE A MANGER Renaissance en chêne massif, comprenant: 1 buffet 5 portes sculptées, larg. 1^m40, 1 table 3 allonges, 4 chaises cuir à resp. Prix 1.495.
Autre modèle 975

CHAMBRE LOUIS XV



CHAMBRE Louis XV, noyer ciré, comprenant: 1 armoire, 2 portes, larg. 1^m15 démont., 1 lit de milieu, largeur 1^m40, 1 table de nuit de dessus matras, etc... 1.750.
Autre modèle 1.195

SALLE A MANGER LOUIS XVI



SALLE A MANGER Louis XVI, composée de: 1 buffet argentier coins ronds dessus matras, 4 table ovale, 3 all., 6 chaises. 1.975.
LA PANNETIÈRE assortie 625

LIT FER

en fer et cuivre, extr. fort n° 4, à 6 ans de culture, 2 pers., complet avec sa literie. Prix 245

GRAND CHOIX DE CHAMBRES, SALLES A MANGER

de tous styles, Chêne, Noyer, Loupe, Acajou et Bronze

LIT FER & CHUIVE

extr. fort n° 4, à 6 ans de culture, 2 pers., complet avec sa literie. Prix 245

EXPÉDITIONS FRANCO DE PORT ET D'EMBALLAGE DANS TOUTE LA FRANCE - Cadeau à tout Acheteur CATALOGUE FRANCO SUR DEMANDE

REPRÉSENTANT

est demandé à CAHORS pour vente de conserves de poissons, marque « La Boulonnaise », dans les Arrondissements de Cahors, Figeac et Gourdon.

S'adresser à BOUQUET FILS, ZUNEQUIN et C^{ie}, à BOULOGNE-SUR-MER (Pas-de-Calais).

M. Trémolières

Boulangier, 11, Rue Nationale
MET EN VENTE

Pain de gluten et pâtes pour diabétiques

Pain de gluten sans sel pour albuminuriques

Biscottes pour entérites

ACHAT, VENTE de Propriétés

BERNHEIM Frères et Fils

23, rue de l'Arcade, Paris

Pour le département du Lot, s'adresser au bureau de Tulle, à Gabriel RIOBLANC, 38, quai de Rigny, TULLE, Corrèze, ou à M. MICHELET, 14, Bd Gambetta, CAHORS.

A LA SALLE DE VENTE

62, rue E. Zola

à CAHORS

A vendre une Machine électrique de WIMSHURST fournissant les deux électricités et un Salon.

A VENDRE

TORPEDO mono-cylindrique

2 Places, 7 C. HP.

Très bon état de marche — 1.800 fr.

H. MEYSEN, CARLOCET (Lot).

A VENDRE A L'AMIABLE

1^e Une Terre

A St-Georges, dite St-Julien

et 2^e Une Vigne

Avec Maisonnette, terre labourable et source

A Pech Vieil

Appartenant à Mme BAUDEL

De St-Georges

S'ADRESSER A

M^e DURRANC, Notaire à CAHORS.

MAISON DE PARIS

AUX

100.000 PALETOTS

VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS

Pour Hommes, Jeunes Gens et Enfants

Tous nos costumes faits d'avance, sortent des meilleures Maisons de

— PARIS —

D'une coupe et d'un cousu irréprochables

QUALITÉ ÉGALE

NOS PRIX

sont INCOMPARABLES

GRAND CHOIX

CHEMISES H^{TE} NOUVEAUTÉ

Cravates -- Bretelles

Prix fixe -- E. ABADIE

CYCLES MACHINES réputés les plus solides, depuis 285 fr. à coude à pédalier, syst. Singer 400 fr.

5 et 10 ans de garantie, chez les principaux mécaniciens

Louis LENOIR, constructeur, 19, rue Vauban, BORDEAUX

SI VOUS AVEZ UN Puits à ÉQUIPER

Votre intérêt est d'avoir une

CHAÎNE HÉLICE

Tous débits

Robustesse

Simplicité

S'adapte à tous les besoins

A main - Au Moteur - Au Manège

AGENCE POUR LE LOT:

L. SOL, 7, Rue du Portail-Albad, CAHORS.

LA PHOSPHIODE GARNAL

remplace avantageusement l'HUILE de FOIE de MORUE

et les préparations iodotanniques phosphatées

Pour la guérison des: